



AVENANT A L'ACCORD DE PARTENARIAT SIGNE LE 17 OCTOBRE 2008

pour la mise en œuvre du
PASS-FONCIER®



sur le département
d'Eure et Loir

PASS-FONCIER® est une marque déposée pour le compte du 1% Logement

ENTRE

Le Conseil Général d'Eure et Loir, représenté par son Président,
Monsieur Albéric de MONTGOLFIER,

dont le siège social est situé :
1, Place Châtelet
28000 CHARTRES,

ET

L'UNION D'ECONOMIE SOCIALE POUR LE LOGEMENT (UESL), société
anonyme coopérative à capital variable représentée par son
Directeur Général, Monsieur Bertrand GOUJON,

dont le siège social est situé :
Héron Building
66, Avenue du Maine
75014 PARIS,

En présence du CIL référent :

Le COMITE INTERPROFESSIONNEL DU LOGEMENT pour l'Eure et
Loir, organisme gestionnaire du 1% Logement représenté par son
Président, Olivier LAMIRAULT,

dont le siège social est situé :
10, Rue Danièle Casanova
28000 CHARTRES,



VU l'accord de partenariat signé entre le CONSEIL GENERAL, l'UESL et le CIL POUR L'EURE ET LOIR le 17 octobre 2008,

VU la délibération de l'Assemblée départementale en date du 16 juin 2008,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

L'avant-dernier paragraphe de l'article 5 de l'accord ci-dessous énoncé :

Pour le déblocage des fonds, les pièces à fournir sont :

- la copie de l'acte authentique du bail à construction signé chez le notaire ou l'attestation du notaire certifiant que l'acte authentique du bail à construction a été signé ;
- le relevé d'identité bancaire de l'accédant ;

est remplacé comme suit :

Pour le déblocage des fonds, les pièces à fournir sont :

- la copie de l'acte authentique du bail à construction signé chez le notaire ou l'attestation du notaire certifiant que l'acte authentique du bail à construction a été signé ;
- *la copie du mandat autorisant le notaire à percevoir les fonds au nom et pour le compte de l'accédant, accompagné du relevé d'identité bancaire de l'étude notariale.*

ARTICLE 2

Les autres dispositions de l'accord précité restent inchangées.

Fait en trois exemplaires à Chartres le **25 MAI 2009**

**Le Président ,
du Conseil Général d'Eure et Loir
Monsieur Albéric de MONTGOLFIER**

**Le Directeur Général ,
de L'UESL
Monsieur Bertrand GOUJON**

**Le Président ,
du CIL POUR L'EURE ET LOIR
Monsieur Olivier LAMIRAULT**